



**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 NOVEMBRE 2022 à 19h30**

**Mairie de RIVOLET**

69640

**Présents :** Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Sylviane AULAS, Karine BOUDOT, Béatrice BOUGAIN, Françoise BRANCIARD, Priscille DU MANOIR, Hugues FELLOTT, Julien FELLOTT, Marjorie GRIERE-FURTAK, David THOMASSET

**Excusés :** Didier COMBIER (a donné pouvoir à Jean-Pierre GIRAUD)  
Catherine BARRIERE (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GIRAUD

Madame le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.  
Le compte-rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération – Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Madame le maire ne pouvant être titulaire de la commission d'appel d'offres, il est procédé à un nouveau vote. Madame Sylviane AULAS se propose comme candidate et est élue à l'unanimité.

**2. Délibération – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le référentiel budgétaire et comptable M14 actuellement en vigueur et suivi par la commune de Rivolet devra obligatoirement être remplacé par le référentiel abrégé M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est néanmoins possible d'adopter ce dernier dès 2023.

Monsieur Richard BIENCOURT, conseiller aux décideurs locaux de la DRFIP Auvergne Rhône Alpes, recommande à la commune de procéder au changement le plus tôt possible, à savoir, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour plus de facilité. En effet, lors de l'adoption obligatoire en 2024, il sera très sollicité et moins disponible pour accompagner la commune dans cette transition.

Le Conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le référentiel M57 abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3. Information et questions diverses**

#### **3.1. Instruction à domicile**

*En cas d'instruction à domicile, Madame le maire est tenue de mener une enquête dès la première année, puis tous les deux ans, pour vérifier les raisons alléguées par les parents et les conditions de l'instruction des enfants. Il ne s'agit en aucun cas d'un contrôle pédagogique qui relève du DASEN.*

*Madame le maire demande un ou plusieurs volontaires pour mener cette enquête qui concerne une seule famille sur la commune de Rivolet. Madame Marjorie GRIERE-FURTAK et Monsieur Jean-Pierre GIRAUD se proposent pour rendre visite à la famille concernée.*

#### **3.2. Commission « école-petite enfance »**

*Un groupe de travail s'est constitué au sein de la commission pour réfléchir à la mise en place d'une tarification sociale, notamment la « cantine à 1€ ». L'objectif de cette mesure est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.*

*Les effectifs de l'école pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont les suivants :*

- Cycle 1 : 19 élèves (5 en petite section, 7 en moyenne section et 7 en grande section)*
- Cycle 2 : 14 élèves (9 en CP, et 5 en CE1)*
- Cycle 3 : 24 élèves (11 en CE2, 6 en CM1 et 7 en CM2)*

*Soit 57 élèves au total.*

#### **3.3. CCAS**

*Une réunion s'est tenue pour faire le bilan concernant la veille sociale.*

*La préparation des colis des anciens, qui concernent les habitants de plus de 75 ans (42 bénéficiaires) est prévue le samedi 17 décembre. Un colis unique sera offert pour les couples.*

*Le repas des anciens est ouvert aux habitants de plus de 70 ans et aura lieu le samedi 25 février 2023.*

#### **3.4. Commission « environnement »**

*Monsieur Julien FELLOTT fait un retour très positif de sa visite de la forêt Gourmande de Diconne. Cette visite très instructive pourrait intéresser la commission « environnement », notamment les personnes qui avaient suivi la formation « permaculture » proposée par la mairie.*

*Les ateliers « permaculture » seront reconduits sous une forme restant à définir avec Monsieur Benjamin JAYR qui accompagnera ce projet en 2023. Une première réunion d'échanges est prévue le 22 novembre dans la salle de motricité de la mairie pour clarifier le projet et fixer le calendrier. Tous les élus sont invités à cette réunion, ainsi que les personnes ayant déjà suivi les ateliers en 2022.*

*La commission « environnement » attire l'attention sur le fleurissement de la commune qui est un sujet qu'il faudra réfléchir autrement pour tenir compte des problématiques environnementales à venir, notamment celles liées à l'eau. La commission est invitée à se rapprocher de la commission « bâtiments » pour mener une réflexion autour des récupérateurs d'eau.*

#### **3.5. Commission « démocratie participative »**

*La réunion publique qui conclura l'aménagement de l'aire de loisirs, est prévue pour fin février ou début mars 2023. D'ici là, plusieurs réunions sont fixées pour préparer au mieux cet événement. Les informations concernant ces réunions sont à consulter dans les lettres vertes distribuées chaque mois.*

*La commission souhaite associer le groupe « permaculture » pour mener la réflexion concernant l'aire de loisirs.*

### **3.6. Commission « communication »**

*Lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été souligné qu'un nombre important d'informations reçues par courriels ne permettait pas toujours de savoir quelle réponse apporter. Pour simplifier la communication et pour que chaque conseiller comprenne la nature de chaque courriel et ce qui est attendu en retour, il a été décidé d'adopter une iconographie simplifiée (pour info, attente de réponse, se prononcer si intéressé).*

*Il est décidé de reconduire le bulletin municipal annuel « Le Rivolien » pour une distribution courant février/mars 2023.*

*L'agenda 2023 proposé pour les prochaines réunions du Conseil municipal est le suivant : 12/01, 23/02, 30/03, 27/04 (sous réserve), 11/05, 15/06, 20/07, 14/09, 12/10, 16/11 et 14/12/2023.*

*Madame le maire et le Conseil municipal présenteront leurs vœux à l'occasion d'un pot qui aura lieu le vendredi 6 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.*

### **3.7. Commission « urbanisme »**

*Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE informe que le PLUIH est en cours de préparation.*

### **3.8. Collecte des déchets**

*A l'échelle intercommunale, le schéma d'harmonisation de la collecte des déchets n'est pas encore entériné.*

*Le coût actuel pour l'apport volontaire est de 8€ par habitant, contre 15€ par habitant pour le porte-à-porte. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a augmenté de 4.77% pour l'apport volontaire et de 6.19% pour le porte-à-porte.*

*L'installation de nouveaux points de collecte est une possibilité à étudier en fonction des contraintes du territoire.*

*Également, le service déchets de l'Agglo va s'interroger sur l'installation de bacs de tri avec des ouvertures plus faciles pour mettre les déchets.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40***